



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23003512***

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

27 DEC. 2022TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
GreffeN° d'entreprise : **0436 382 412**

Nom

(en entier) : **ANCIENNE FERME VAN EECKHOUDT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Privée à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue d'Hoves 117 à 7850 Enghien****Objet de l'acte : déplacement du siège**

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Liesbeth Muller à Waasmunster en date du 13 décembre 2022, qui sera enregistré prochainement:

Après délibération sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée adopte les résolutions suivantes :

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à Langestraat 51 à 1570 Vollezele.

La résolution de transfert de siège est prise sous la condition suspensive qu'au cours de la même assemblée générale, qui sera prorogée par un second acte, il sera décidé d'adapter un nouveau texte des statuts en langue Néerlandaise comme résultant du transfert du siège social dans une autre zone linguistique.

La décision concernant le transfert du siège a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait analytique conforme,
Le notaire Liesbeth Muller

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/01/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).